

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Nîmes – 07/09/2020

Le Comité Directeur a été convoqué le 15/08/2020 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

Membres présents ou représentés :

Hervé Breton, Gilbert Clerc, Julien Cuny, Guillaume Duroux, Christian Fernandez de la Torre, Sylvie Gerbaix, Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte, Roger Lefebvre (repr.), Frédéric Lopez (repr.), Lucien Merlet, Vincent Munier (repr.), François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond (repr.), Gilles Rovere et Jean-Claude Saunier.

Membres excusés : Lucien Martinez et Franck Mathieu.

18 membres sur 20 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 11h30 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. approbation du **procès-verbal du Comité Directeur** du 31/08/2019 ;
- b. point sur **les licences et les clubs** au 30/06/2020
- c. approbation des modifications relatives **aux statuts et au règlement intérieur**.

2. POINT FINANCIER :

- a. a. point sur la **situation en cours** ;
- b. b. point sur la vente des **tatamis** et leur mise en dépôt suite à la décision prise à l'AG 2019 ;
- c. c. approbation du projet **budget prévisionnel 2020/2021** soumis à l'Assemblée Générale ordinaire.

3. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2020/2021 :**
 - i. finalisation des points restant à préciser ;
 - ii. rappel : les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis préalable de l'ACT + Président(e)).
- b. présentation du nom proposé par la Commission Technique pour le **poste d'Animateur de la Commission Technique** qui sera approuvé par le prochain Comité Directeur élu pour 2020-2024 et ratifié par l'Assemblée Générale (article 3.2. b. du règlement technique national FFAB).

4. QUESTIONS DIVERSES

1. POINTS ADMINISTRATIFS

a. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 31/08/2019

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Directeur du 31/08/2019.

Sylvie fait remarquer qu'un seul Comité Directeur sur la saison 2019/2020 c'est peu ; Emmanuelle lui précise qu'étant donné la situation de cette saison particulière, il n'était guère possible d'en prévoir un autre ; afin de limiter les risques pour chacun, les questions ont été posées par consultation mail, même si cela ne permet pas les mêmes possibilités de débat qu'en réunion « physique »).

Aucune autre remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à la majorité (une abstention).

b. Point sur les licences et les clubs au 30/06/2020

Au 30/06/2020 le Comité Interdépartemental comptait 1129 licences (dont 178 de Systema) réparties sur 45 clubs (dont 3 de Systema).

La saison était plutôt bien entamée, de date à date on avait même une progression qui laissait entrevoir en fin de saison une augmentation des licences (on a toujours une bonne centaine de licences qui arrive en 2^e partie de saison), mais le confinement et les difficultés de pratique jusqu'à l'été ont conduit à figer le nombre d'adhérents à partir de mars...

Il est à noter qu'un nouveau club va ouvrir en Cerdagne, et qu'à Nîmes un dojo se réaffilie après être parti quelques années à la FFAAA.

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 31/08/2020 (date de clôture des comptes), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 656.65 € ;
- solde du livret : 23 420.51 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 24 077.16 €.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation de rares clubs qui ne sont pas des clubs « actifs » dans le courant Aïkikai de France ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour), mais ils n'en présentent généralement pas.

Jean-Claude présente aussi rapidement le bilan calendaire des dépenses (répartition par stage), indiquant que le résultat est en négatif, mais que c'est normal compte-tenu du fait que le but n'est pas de faire du bénéfice avec cela de manière générale.

De plus, nous sommes en excédent au final de plus de 3 000 €.

Sylvie souhaite poser quelques questions sur le compte de résultat :

- connaître le sens du « notamment » après « 6256 Missions (indemnités CEN notamment) » : Emmanuelle lui répond que les indemnités de missions pourraient également recouvrir des missions pour d'autres personnes que des CEN même si cela n'a pas été le cas jusqu'à présent ; on enlèvera la mention du notamment pour l'avenir ;
- connaître le détail de « 6713 Dons, libéralités » de 1 000 € : il lui est répondu que l'information aux clubs (suite à la consultation en ligne du Comité Directeur) a été réalisée début juillet avec les noms des deux associations bénéficiaires avec les montants accordés (500 € chacune) ; elle aurait préféré que le nom des associations bénéficiaires des dons ;
- elle souhaiterait que puisse exister la fonction de scrutateur aux comptes comme pour la fédération, permettant d'avoir une vue plus « extérieure » que lorsque l'on a le nez dans les comptes tout le temps, et comme Eric Lecoutre avait pu l'être ; Emmanuelle lui répond que Eric l'avait fait une fois en 2012 et que ce n'était ni rendu obligatoire par les textes, ni institutionnalisé ; que les comptes sont tenus à disposition de tout pratiquant qui souhaiterait en connaître (soit en version numérique pour la liste des opérations et le compte de résultat + bilan en cours, soit en version papier en prenant contact avec Jean-Claude pour aller voir), et qu'au niveau d'un CID, il ne paraît pas nécessaire de s'adjoindre les services d'un scrutateur aux comptes ; la position d'Emmanuelle étant majoritairement partagée, la proposition n'est pas suivie ;

Sylvie propose également qu'une aide exceptionnelle pour les clubs soit dégagée en raison des obligations liées à l'état sanitaire (désinfections notamment), d'un montant de 80 € par exemple.

Une discussion s'ensuit sur cette aide, son montant, et sur la cotisation club (la Fédération l'ayant supprimée pour aider les clubs, sur la saison 2020-2021).

Certaines personnes font valoir que la cotisation reste un engagement des clubs à respecter un certain fonctionnement, un respect des règles liés à la FFAB et au CID, et qu'il serait dommage de supprimer cette démarche. Le montant pourrait être revu à la baisse, ou laisser tel quel... en fonction du montant de l'aide exceptionnelle apportée qui pourrait être prise sur les réserves.

Il est finalement décidé de proposer de faire voter à l'Assemblée Générale les éléments suivants :

- 80 € d'aide aux clubs (sans demande préalable, juste le RIB au nom du club à envoyer) à prendre sur les réserves de manière exceptionnelle (80 € x 45 clubs et bientôt 47) => proposition retenue à l'unanimité des membres du Comité Directeur ;
- et de laisser la cotisation obligatoire avec un montant de 30 € comme auparavant => proposition retenue à la majorité des membres du Comité Directeur (11 abstentions, 1 contre, 6 pour).

b. Situation des tatamis propriété du CID

Quasiment tous les tatamis ont été vendus, il en reste quelques-uns chez François (qui serait intéressé).

D'autres sont stockés comme prévu et restent disponibles pour le prêt à des clubs pour deux ans gratuitement (Saint André de Sangonis est intéressé).

Pour rappel, les prix étaient de :

- 30 € / tatami pour les tatamis en état moyen de 4 cm et les tatamis de 5 cm ;
- 10 € / tatami pour les tatamis en mauvais état de 4 cm.

c. Adoption du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est présenté et immédiatement augmenté d'une dépense pour l'intégration du secourisme à l'Ecole des cadres de janvier (2 000 € en dépenses, 500 € en frais d'entrée de stage et 1 500 € de demande de subvention – ANS notamment).

Sylvie demande pourquoi la ligne sur le stage de la commission féminine est vide (mauvais effet), et pourquoi la commission n'a pas de budget. Emmanuelle lui précise qu'il n'est pas prévu de stage spécifique car on essaye d'intégrer les femmes dans la co-animation même si on est peu nombreuses à pouvoir le faire, et que nous sommes toujours très bien considérées dans notre CID. Elle indique s'être rendue aux derniers stages de la Commission Nationale Féminine à Bras (avec réservation préférentielle pour les référentes mais ouverts à tous !) pendant 3 ans (pas cette saison car annulé), et qu'elle s'est mobilisée pour accueillir le stage National (tenu à Vendargues et Montpellier) en mars 2019.

Le budget pour la référente de la commission est le même que pour celui des autres référents (100 € - suffisant pour l'A/R à Bras), et pour les formations spécifiques éventuelles ou autres actions, nous n'avons jamais limité les dépenses au strict respect du budget prévisionnel quand des projets émergent qui étaient intéressants. Emmanuelle précise ne pas vouloir reprendre la commission et laisser la place, et Sylvie dit ne pas être intéressée.

Les projets de la commission semblent donc en rester là, et les discussions également.

Jean-Claude évoque le devenir du surplus des T-shirts réalisés pour les stages enfants : il est décidé de les redistribuer sur les prochains stages enfants, avec l'utilisation du budget alloué pour en faire produire d'autres en taille plus grande.

Le produit des charges et des produits est alors porté à 24 100 € (au lieu des 22 100 € initialement présentés sur le projet envoyé pour les réunions).

Le budget prévisionnel est mis aux votes et adopté à l'unanimité, il sera ensuite voté par l'Assemblée Générale.

3. POINTS TECHNIQUES

Les points du calendrier à traiter en Commission Technique l'ont été le matin (inversion de deux événements sur les WE des 21/22 novembre et 5/6 décembre), et le reste des lieux à trouver sera fait avec les clubs.

Le nom de l'Animateur de la Commission Technique voté par la Commission Technique juste avant est présenté (Serge Cruz, 5^e dan DEJEPS) ; il sera validé par le Comité Directeur comme exigé par le règlement technique fédéral, mais par celui de l'après-midi puisque ce sera un Comité Directeur version « Olympiade 2020-2024 », pour laquelle l'ACT a été choisi.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, Emmanuelle remercie, pour ce dernier Comité Directeur d'Olympiade 2016-2020, tous les membres du Comité Directeur pour leur engagement, leur présence, et l'investissement à différents titres, ayant permis de faire avancer notre CID et de concrétiser les nouveaux projets lancés.

La présidente

Le secrétaire

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

François Pottier

Jean-Claude Saunier